

L'action du Comité international de la Croix-Rouge à Cuba 1958-1962

par **Françoise Perret**

26 juillet 1953. Un groupe d'opposants au régime du général Fulgencio Batista, dirigé par Fidel Castro, tente de prendre d'assaut la caserne Montecada, à Santiago de Cuba, mais il échoue. Castro est capturé et condamné à quinze ans de prison. En mai 1955, il bénéficie d'une amnistie générale; il quitte Cuba et émigre au Mexique.

Un an et demi plus tard, le 2 décembre 1956, 82 hommes armés débarquent à Cuba. Mais des troupes gouvernementales les surprennent: plusieurs hommes sont tués, d'autres sont arrêtés; douze rebelles, dont Fidel Castro, son frère Raúl et Che Guevara s'échappent et gagnent la Sierra Maestra. Ils parviennent à rallier des centaines de partisans et, fin 1957, ils contrôlent une partie du territoire. Le conflit gagne peu à peu l'île tout entière et s'achève le 31 décembre 1958 par la victoire des rebelles.

Le nouveau gouvernement cubain installe à La Havane un régime révolutionnaire qui porte en particulier ses efforts sur la réforme agraire. À partir de 1960, Cuba se rapproche du bloc communiste et ses relations avec les États-Unis se dégradent. Le gouvernement cubain nationalise les biens détenus par des compagnies nord-américaines. Les États-Unis ripostent en réduisant le quota du sucre cubain qu'ils importent, puis, le 10 octobre 1960, en imposant un embargo total sur les importations et

Françoise Perret est chargée de recherches historiques au CICR. En cette qualité, elle travaille actuellement à la rédaction du volume qui couvrira l'histoire du Comité international de la Croix-Rouge de 1956 à 1965.

exportations cubaines. Cuba reçoit alors une aide économique de l'Union soviétique et d'autres pays d'Europe de l'Est (cette aide cessera lors de la chute des régimes communistes).

Des opposants au régime castriste ont trouvé refuge aux États-Unis, qui les aident à tenter un débarquement à Cuba. Le 14 avril 1961, quelque deux mille hommes débarquent à la Playa Girón — lieu dit la « baie des Cochons ». Ils se font écraser, après trois jours de combats, par l'armée cubaine qui fait plus de mille prisonniers.

Démarches du CICR en faveur des soldats de l'armée cubaine capturés

Alors que les rebelles et les forces armées se battent à Cuba, le Conseil de présidence du CICR discute de la situation sur l'île, le 10 avril 1958. Il arrive à la conclusion que la situation ne justifie pas une offre de service aux deux parties au conflit. Il accepte cependant la proposition que lui fait la Direction d'adresser à la Croix-Rouge cubaine un télégramme l'invitant à secourir les victimes des événements et à veiller à ce que les parties au conflit respectent l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949, applicable aux conflits armés non internationaux¹. Ce télégramme est envoyé à la Croix-Rouge cubaine le 11 avril 1958.

Trois mois plus tard, le 3 juillet, le CICR reçoit de Fidel Castro le télégramme suivant, envoyé via Caracas² :

À la suite de la dernière bataille livrée dans la Sierra Maestra, de nombreux soldats de Batista, blessés, sont restés entre nos mains. Il a toujours été coutume, parmi les rebelles, de soigner dans nos hôpitaux improvisés les soldats ennemis blessés au cours du combat, sauvant ainsi la vie de beaucoup d'entre eux. Mais cette fois-ci, leur nombre trop élevé nous met dans l'impossibilité de mettre efficacement en pratique nos principes humanitaires. Des blessés graves sont, faute de lits, couchés par terre, sans même une couverture, et ne peuvent recevoir la nourriture que réclame leur état. Les médicaments sont rares parce que l'armée de Batista a pris, depuis longtemps déjà, de sévères mesures pour en interdire l'accès en territoire rebelle; médicaments qui d'ailleurs ont servi en grande partie à soigner les prisonniers blessés. Nous avons proposé publiquement qu'une com-

¹ Procès-verbal de la séance du 10 avril 1958 du Conseil de présidence du CICR, Archives du CICR

² Télégramme du 3 juillet 1958 de Fidel Castro au CICR, Archives du CICR — 200 (40). Original espagnol — traduction CICR.

mission de la Croix-Rouge cubaine vienne les chercher et avons fait savoir que nous sommes prêts à les remettre en ses mains pour qu'ils reçoivent les soins dont ils ont besoin. Nous n'avons posé aucune condition en échange de leur libération et de leur remise à la Croix-Rouge. Cependant, et bien que cela paraisse incroyable, soixante-douze heures se sont écoulées depuis et nous n'avons encore aucune réponse. Il semble évident que la Croix-Rouge n'a pas encore reçu l'autorisation nécessaire. Ces blessés ne peuvent attendre. C'est inhumain. C'est absurde que Batista s'oppose à cela. Il ne s'agit pas de blessés rebelles, mais des blessés de sa propre armée auxquels seul un traître et un ingrat envers les hommes qui le servent peut refuser que la Croix-Rouge, institution humanitaire et étrangère au conflit, donne les soins dont ils ont besoin. Nous avons l'espoir que votre glorieuse organisation, avec tout le poids de son prestige mondial et de la noblesse de ses buts, entreprendra des démarches en vue d'obtenir de Batista, dans le plus bref délai possible, le sauf-conduit nécessaire pour rendre ce service humanitaire.

Respectueusement,

Fidel Castro
Commandant en chef de l'armée rebelle
Sierra Maestra (Cuba), le 3 juillet 1958

Le CICR communique le jour même le contenu de ce message à la Croix-Rouge cubaine, en lui demandant quelles mesures elle entend prendre et en lui offrant toute l'assistance nécessaire : il lui propose notamment qu'un délégué se rende immédiatement sur place.

Ne disposant pas d'une adresse où joindre Fidel Castro, le CICR transmet un message sur les ondes courtes de la radio suisse, par lequel il annonce à l'intention de Castro qu'il a transmis son appel à la Croix-Rouge cubaine.

Dans un nouveau télégramme, envoyé au CICR via Caracas le 6 juillet, Fidel Castro confirme son offre ; le CICR transmet cette information à la Croix-Rouge cubaine³.

Le 9 juillet, le CICR envoie l'un de ses délégués, Pierre Jequier, à La Havane. Il a reçu pour instructions de :

³ Télégramme du 6 juillet 1958 de Fidel Castro au CICR, Archives du CICR — 200 (40).

- prendre contact avec la Croix-Rouge cubaine et lui fournir toute l'assistance dont elle pourrait avoir besoin pour exercer son action humanitaire ;
- traiter avec la Croix-Rouge cubaine toutes les questions d'ordre humanitaire « rentrant dans les compétences traditionnelles du CICR, en tant qu'intermédiaire neutre chargé d'assister les victimes de conflit de caractère international ou interne » ;
- faire valoir auprès de ses interlocuteurs les dispositions de l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949 ;
- prendre contact avec les forces rebelles « afin de constater leurs besoins et, le cas échéant, prendre toutes dispositions avec la Croix-Rouge cubaine pour assurer une distribution équitable des secours qui seraient éventuellement nécessaires ». À ce propos, le CICR se réfère à la résolution XIX de la XIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (New Delhi, 1957)⁴.

Pierre Jequier est reçu par les dirigeants de la Croix-Rouge cubaine, puis par le président de la République, Fulgencio Batista. Le gouvernement cubain se déclare alors prêt à donner les ordres nécessaires pour que la Croix-Rouge cubaine accueille, en présence du délégué du CICR, les prisonniers blessés, dont la remise inconditionnelle a été offerte par Fidel Castro. Le gouvernement propose que cette remise s'effectue aux environs de Bayamo, ville située dans une région proche du territoire contrôlé par les hommes de Fidel Castro.

Pierre Jequier câble cette information au CICR le 12 juillet, en le priant d'en faire part aux dirigeants de « l'armée rebelle », car lui-même n'a pas

⁴ Instructions datées du 9 juillet de Roger Gallopin, directeur exécutif du CICR, à Pierre Jequier pour sa mission à Cuba, Archives du CICR — 200 (40).

La résolution XIX, qui concerne les secours en cas de conflit interne, stipule :

« La XIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

« *considérant* qu'il est nécessaire d'assurer dans toute la mesure du possible l'efficacité et l'équité dans la distribution de secours en cas de conflits internes,

« *déclare* que les secours de toute nature doivent être distribués équitablement entre les victimes par la Croix-Rouge nationale, sans aucune entrave de la part des Autorités locales,

« *considère* qu'au cas où la Croix-Rouge nationale ne pourrait agir en faveur des victimes, ou bien chaque fois qu'il le jugerait nécessaire ou urgent, le Comité international de la Croix-Rouge pourra prendre l'initiative de la distribution des secours avec l'accord des Autorités intéressées,

« *demande* aux Autorités d'accorder aux organismes de la Croix-Rouge toutes facilités pour leur permettre d'accomplir leurs activités de secours. » *RICR*, n° 468, décembre 1957, pp. 686-687.

pu établir de contact direct avec eux. En effet, Fidel Castro communique avec l'extérieur au moyen d'une radio émettrice située dans la Sierra Maestra, qui est relayée par une radio établie à Caracas. Le CICR sert donc d'intermédiaire entre Castro et le gouvernement cubain en transmettant leurs messages via Genève et Caracas.

Via Caracas, le 14 juillet Fidel Castro informe le CICR qu'il accepte la proposition transmise par Jequier, mais que les blessés ne peuvent pas être conduits aux environs de Bayamo, car cela nécessiterait quatre jours de marche dans les montagnes ; il propose un autre lieu de rendez-vous, mais il s'avère qu'il s'agit d'un endroit peu accessible de la Sierra Maestra.

Par ailleurs, Castro adresse aux soldats de l'armée régulière cubaine, encerclés par ses troupes, l'appel suivant⁵ :

Sierra Maestra, 16 juillet 1958

Soldats,

L'armée rebelle, convaincue que toute résistance est inutile et ne conduirait qu'à une plus grande effusion de sang — avec cette bataille qui dure déjà depuis cinq jours, et parce qu'il s'agit d'une lutte entre Cubains — vous offre la reddition aux conditions suivantes :

1. Seules les armes seront prises. Tous les autres biens personnels seront respectés.
2. Les blessés seront confiés à la Croix-Rouge, comme c'est actuellement le cas avec les soldats blessés faits prisonniers pendant la bataille de Saint-Domingue.
3. Tous les prisonniers — militaires, hommes de troupe et officiers — seront remis en liberté dans un délai n'excédant pas 15 jours.
4. Les blessés, jusqu'à ce qu'ils soient pris en charge par la Croix-Rouge, seront soignés dans nos hôpitaux par des médecins et des chirurgiens compétents.
5. Tous les membres de cette troupe assiégée recevront immédiatement des cigares, de la nourriture et tout ce dont ils ont besoin.
6. Aucun prisonnier ne subira d'interrogatoire, ne sera maltraité ni humilié, en paroles ou en actions ; [au contraire, tout soldat capturé]

⁵ Appel de la Sierra Maestra du 16 juillet 1958 : Fidel Castro a remis une photocopie de l'appel écrit de sa main au président du CICR, Cornelio Sommaruga, lors de sa visite officielle à Cuba le 13 septembre 1988. Original espagnol (traduction CICR).

7

Soldados:

Al ejército rebel-
 de, seguro de
 que toda resis-
 tencia es inútil
 y solo conduciría
 a mayores derramamientos de san-
 gre así esta bata-
 lla que dura ya
 5 días, ~~o~~
^{y por} ~~que~~ se trata
 de una guerra

7

~~de~~ ni saber la
suerte que pue-
den correr. Los
P: Los que ~~deben~~
~~seguir~~

~~Fidel Castro~~

~~Comandante jefe~~
~~de las Fuerzas Rebeldes~~
Si se aceptan estas
condiciones, envíen
un hombre con bar-
das blancas y diciendo
en voz alta: Parlamentos,
Parlamentos. ^{Fidel Castro}
C. jefe de las ~~Fuerzas~~

recevra le traitement généreux et humain que nous avons toujours réservé aux militaires faits prisonniers.

7. Nous informerons immédiatement par la radio l'épouse, la mère, le père et autres membres de la famille de chacun d'entre vous, eux qui en ce moment pleurent, désespérés de n'avoir aucune nouvelle de vous et de ne pas savoir quel est votre sort.

8. Si vous acceptez ces conditions, envoyez un homme portant un drapeau blanc et disant à voix haute qu'il veut parlementer.

Fidel Castro
Commandant en chef des forces rebelles

Le 15 juillet, Pierre Jequier se rend, avec des collaborateurs de la Croix-Rouge cubaine, à Bayamo, où il s'entretient avec le chef des opérations militaires de la région. D'entente avec lui, il propose un nouveau plan d'évacuation des prisonniers blessés. Le CICR, qui a envoyé à Cuba un deuxième délégué, Pierre Schoenholzer, transmet cette proposition à Fidel Castro. Ce dernier lui adresse, le 20 juillet, la contre-proposition suivante: les blessés seraient transportés par ses hommes arborant un drapeau blanc jusqu'à un endroit plus proche et plus accessible, où ils seraient remis aux délégués du CICR. Informés de cette proposition, les délégués du CICR la transmettent à la Croix-Rouge et aux autorités cubaines, qui l'acceptent⁶.

Une trêve est ainsi conclue, les 23 et 24 juillet. Les délégués du CICR se rendent au lieu de rendez-vous proposé par Castro, un poste avancé de l'armée cubaine. Là, ils voient arriver une femme à cheval, porteuse d'un drapeau blanc. Elle leur annonce que cinquante prisonniers blessés se trouvent à proximité. Mais elle est rejointe par Che Guevara qui déclare aux délégués que deux cents autres prisonniers se trouvent un peu plus loin, à l'arrière. L'armée cubaine ayant accepté de prendre en charge tous ces prisonniers, ils arrivent par petits groupes, les blessés les plus grièvement atteints étant transportés par leurs camarades. Ils sont immédiatement soignés par trois médecins de la Croix-Rouge cubaine, puis transportés dans un hélicoptère de l'armée. C'est ainsi que 253 blessés et

⁶ Note du 12 juillet 1958 de Pierre Jequier au CICR, Archives du CICR 200 (40). Radiogramme du 15 juillet 1958 de Ernesto Capo (Caracas) au CICR, Archives du CICR — 200 (40). Note interne du 20 avril 1959 de Pierre Jequier à Pierre Vibert, Archives du CICR — 200 (40).

malades sont remis à la Croix-Rouge et à l'armée cubaines, sous l'égide du CICR.

Che Guevara remet aux délégués du CICR, le 24 juillet, une note signée de sa main. Elle a pour objet de solliciter du CICR « la reconnaissance d'une délégation de notre Mouvement révolutionnaire dans la République du Venezuela », afin que cette délégation puisse transmettre au CICR une liste des médicaments dont l'armée de Fidel Castro a un urgent besoin. De fait, le CICR est déjà en contact avec le représentant de Fidel Castro à Caracas qui se charge de transmettre les messages entre Genève et la Sierra Maestra. En ce qui concerne les médicaments, les délégués du CICR remettent 2000 dollars US⁷ à la Croix-Rouge cubaine, afin qu'elle les achète sur place et les fasse parvenir à ses contacts auprès de l'armée révolutionnaire⁸.

Considérant que ses deux délégués ont terminé leur mission à Cuba, le CICR les rappelle au siège le 28 juillet⁹.

Deuxième mission du CICR à Cuba

Le Front civique révolutionnaire cubain en exil (*Frente Civico Revolucionario*), qui groupe tous les partis de l'opposition au gouvernement Batista, envoie, le 13 août 1958, un délégué officiel auprès du CICR. Il s'agit du professeur Roberto Agramonte, qui avait enseigné à l'université de La Havane, et qui sera nommé ministre des Affaires étrangères du nouveau gouvernement cubain après la victoire de Fidel Castro. Il remet un rapport détaillé sur la situation à Cuba et demande notamment que des délégués du CICR visitent les prisonniers cubains détenus par les forces gouvernementales, d'une part, et par les forces révolutionnaires, de l'autre¹⁰.

Le CICR décide alors d'envoyer à Cuba un nouveau délégué, Maurice Thudichum, qui arrive à La Havane le 9 septembre. Il effectue de nom-

⁷ À l'époque, le dollar américain valait beaucoup plus qu'aujourd'hui.

⁸ Note du 24 juillet 1958 de Che Guevara, Archives du CICR — 200 (40). Télégramme du 26 juillet 1958 de Pierre Jequier au CICR, Archives du CICR — 202 (40). Procès-verbal de la séance du 14 août 1958 du Conseil de Présidence, Archives du CICR. Voir *RICR*, n° 476, août 1958, pp. 413-414, et « Le Comité international de la Croix-Rouge et le conflit de Cuba », *RICR*, n° 485, mai 1959, pp. 227-236.

⁹ Téléphone du 28 juillet 1958 de Pierre Jequier à Roger Gallopin, Archives du CICR — 251 (145).

¹⁰ Rapport du 13 août 1958 du professeur Agramonte au CICR, Archives du CICR — 200 (40).

breuses démarches auprès du gouvernement Batista, afin de pouvoir entreprendre une action de protection et d'assistance en faveur de toutes les victimes du conflit. Mais il se heurte à une fin de non-recevoir et rentre à Genève le 10 octobre 1958.

Le CICR poursuit ses démarches auprès des représentants du général Batista, en vue de pouvoir entreprendre une nouvelle action à Cuba. Mais ces démarches n'aboutissent à aucun résultat¹¹.

Le 30 décembre 1958, à la veille de l'effondrement du régime Batista, le CICR lance, par câble et par radio, un appel aux deux parties. Il leur demande de respecter l'esprit des Conventions de Genève de 1949, (ratifiées par Cuba le 15 avril 1954), et d'en appliquer intégralement l'article 3 commun¹².

Retour du CICR à Cuba après la victoire de Fidel Castro

Le 1^{er} janvier 1959, le CICR reçoit un appel des nouveaux dirigeants de la Croix-Rouge cubaine, et il décide d'envoyer un délégué sur place. Pierre Jequier part le 3 janvier. Pour cette mission à Cuba, le CICR l'a chargé d'apporter son concours à la Croix-Rouge cubaine et « d'exercer l'activité traditionnelle du CICR en faveur de toutes les victimes des événements », conformément à ses principes humanitaires et aux dispositions de l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève.

Dès son arrivée, Pierre Jequier est accueilli par la Croix-Rouge cubaine. Le 10 janvier, il est reçu par le nouveau président de la République, le docteur Manuel Urrutia, qui s'engage à respecter les dispositions des Conventions de Genève relatives au traitement des « prisonniers militaires »¹³. Le lendemain, Pierre Jequier visite un camp d'internement où sont détenus environ 400 officiers et soldats, ainsi que des policiers et des civils¹⁴.

¹¹ Procès-verbal de la séance du 14 août 1958 du Conseil de présidence, Archives du CICR. Note du 14 septembre 1998 de Maurice Thudichum au CICR, Archives du CICR — 200 (40). Procès-verbal des séances du 13 novembre 1958 et du 11 décembre du Conseil de présidence, Archives du CICR. *RICR*, n° 485, mai 1959, pp. 232-234.

¹² Message du 30 décembre 1958 du CICR, Archives du CICR — 200 (40). *RICR*, n° 485, mai 1959, p. 234.

¹³ Communiqué de presse du CICR du 9 janvier 1959, Archives du CICR — 200 (40). Rapport de mission du 14 janvier 1959 de Pierre Jequier au CICR, Archives du CICR — 200 (40).

¹⁴ Rapport de mission du 18 janvier 1959 de Pierre Jequier au CICR, Archives du CICR — 200 (40).

Le délégué du CICR rencontre également Fidel Castro. Il voit ensuite, le 30 janvier 1959, Roberto Agramonte, ministre des Affaires étrangères. Ce dernier lui fait part de son désappointement d'avoir constaté que le CICR n'a pas pu intervenir à Cuba pour protéger les civils tombés aux mains de la police du régime Batista. Selon lui, le CICR jouit d'un grand prestige moral, mais il n'en n'a pas usé pour faire pression sur l'ancien gouvernement. Pierre Jequier lui explique qu'en effet, le CICR n'a pas pu intervenir en faveur des civils victimes du régime car, dans une situation conflictuelle à l'intérieur d'un État, il ne peut agir qu'avec l'accord du gouvernement en place et que toutes ses démarches, en l'occurrence, se sont heurtées à un refus. Le délégué demande au ministre Agramonte l'autorisation de poursuivre les visites de détenus, mais le ministre réserve sa décision¹⁵.

Lors de sa séance du 12 février 1959, le Conseil de présidence du CICR s'interroge sur l'attitude de l'institution durant le conflit de Cuba. Certains membres du Conseil regrettent que le CICR n'ait pas « suivi une ligne de conduite plus ferme et mieux définie » et qu'il n'ait pas « prêté un peu plus d'attention à l'époque aux appels lancés par les rebelles » ; ils regrettent également que les trois délégués envoyés à Cuba ne soient pas restés plus longtemps sur place, mais constatent que, s'ils avaient assisté, « impuissants à des agissements inqualifiables sur le plan humanitaire », les délégués auraient pu donner l'impression que le CICR couvrait ces actes par sa présence. Le Conseil se demande, encore, d'une manière générale, si le CICR doit dénoncer publiquement des faits dont il aurait connaissance. Il constate que toutes ces questions de principe ont déjà été débattues à plusieurs reprises au sein du CICR, sans qu'aucune conclusion définitive ait pu être dégagée, et il charge la Direction d'en reprendre l'examen d'urgence¹⁶. Le groupe de travail constitué à cet effet siège le 25 février et, le jour suivant, il propose au Conseil de présidence que le CICR réunisse, le 1^{er} octobre 1959 (à l'issue du Conseil des Gouverneurs de la Ligue¹⁷ qui doit se tenir à Athènes le 30 septembre), une commission d'experts particulièrement compétents dans le domaine des situations de conflit à l'intérieur d'un État. Le Conseil accepte cette proposition tout

¹⁵ Note du 30 janvier 1959 de Pierre Jequier au CICR, Archives du CICR — 202 (40). *RICR*, n° 485, mai 1959, p. 235.

¹⁶ Procès-verbal de la séance du 12 février 1959 du Conseil de présidence, Archives du CICR.

¹⁷ Aujourd'hui : Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

en rappelant que deux commissions d'experts ont déjà été réunies par le CICR, en 1953 et 1955, pour étudier la question de l'assistance aux détenus politiques¹⁸.

Mais, le 20 février déjà, Pierre Jequier a reçu du ministre Agramonte l'autorisation de reprendre les visites de détenus politiques. Et le 9 mars, il peut ainsi visiter la principale prison du pays, *La Cabaña*, où sont détenus un millier de prisonniers¹⁹.

Pierre Jequier rentre à Genève le 14 mars pour présenter son rapport au CICR. Il repart pour Cuba, le 26 avril, avec un deuxième délégué, Pierre Claude Delarue. À leur arrivée, les délégués entreprennent des démarches auprès des autorités et de la Croix-Rouge cubaines, afin d'établir un plan complet de visites des lieux de détention dans l'ensemble du pays.

Les premières visites débutent le 7 mai 1959 : sans avertir préalablement de leur arrivée, les délégués visitent *El Castillo del Principe*, importante prison municipale de La Havane, où se trouvent alors quelque 600 détenus politiques. Ils parcourent librement les divers locaux de la prison et s'entretiennent sans témoin avec les détenus de leur choix. Ils visitent également, pour la deuxième fois, la forteresse de *La Cabaña*, où ils constatent que les conditions de détention se sont considérablement améliorées.

Le 12 mai 1959, les délégués visitent le pénitencier national de Cuba sur l'île des Pins, où sont détenus près de 600 prisonniers politiques. La visite s'effectue dans les mêmes conditions que dans les autres prisons. Puis, ils visitent le pénitencier pour femmes, situé à Guanajay, près de La Havane. À l'issue de chaque visite, les délégués adressent un rapport aux autorités, ainsi qu'à la Croix-Rouge cubaine qui a participé aux visites.

Par la suite, les délégués étendent leurs visites à l'ensemble des prisons du pays ; ils peuvent s'y rendre sans avis préalable²⁰. Leur tournée terminée, ils quittent Cuba en juillet.

¹⁸ Procès-verbal de la séance du 26 février 1959 du Conseil de présidence, Archives du CICR.

¹⁹ Rapport de mission du 19 mars 1959 de Pierre Jequier, Archives du CICR — 200 (40).

²⁰ Procès-verbal de la séance du 23 juillet 1959 du Conseil de présidence, Archives du CICR, *RICR*, n° 488, août 1959 pp. 392-394. CICR, *Le CICR et le conflit de Cuba 1958-1959*, Genève, 1963, pp. 16-19.

Lors de la réunion du Conseil des Gouverneurs, tenue à Athènes le 30 septembre 1959, le CICR aborde la question de « l'action du CICR en faveur des victimes des guerres civiles et des troubles intérieurs », dans un exposé présenté par son directeur exécutif, Roger Gallopin. La situation de Cuba y est évoquée en ces termes :

Des tentatives, le plus souvent infructueuses, furent faites au cours de l'année dernière et sous l'ancien régime pour venir en aide à toutes les victimes du conflit cubain.

Lors du dernier Comité exécutif de la Ligue furent évoquées les difficultés auxquelles s'est heurté le CICR. La délégation de la Croix-Rouge cubaine, si elle avait été présente, aurait sans doute fait part elle-même de ses expériences. Bornons-nous à indiquer que, dès l'avènement du nouveau régime à Cuba, les délégués du CICR établirent un plan complet de visites des lieux de détention sur l'ensemble du territoire cubain, en collaboration avec la Croix-Rouge et les autorités cubaines.

Par ailleurs, le CICR a renoncé à organiser à Genève, le 1^{er} octobre 1959, une réunion consacrée à l'action de la Croix-Rouge en cas de guerre civile, car trop peu de participants se sont inscrits. Cette réunion ne se tiendra finalement qu'en octobre 1962²¹.

Des démarches infructueuses à La Havane

L'année 1960 est marquée par une profonde détérioration des relations américano-cubaines. En effet, le gouvernement cubain, qui s'est rapproché du bloc communiste dès la fin de l'année 1959, nationalise des compagnies nord-américaines à partir de l'été 1960. Les États-Unis ripostent, le 10 octobre 1960, par un embargo total sur les importations et les exportations cubaines. En outre, le gouvernement américain apporte son soutien aux opposants au régime castriste réfugiés aux États-Unis, ce qui aboutira au débarquement de la « baie des Cochons », le 14 avril 1961.

Cependant, des Cubains en exil adressent au CICR des appels à l'aide, car, selon eux, les conditions de détention dans les prisons cubaines s'aggravent de jour en jour.

²¹ « Action du CICR en faveur des victimes des guerres civiles et troubles intérieurs », *RICR*, n° 491, novembre 1959, pp. 571-578. « L'aide humanitaire aux victimes des conflits internes », *RICR*, n° 530, février 1963, pp. 76-88. Procès-verbal de la séance du 15 octobre 1959 du Conseil de présidence, Archives du CICR.

Dans une lettre à la Croix-Rouge cubaine, datée du 11 février 1960, le CICR rappelle les interventions précédentes du CICR à Cuba et suggère que ses délégués puissent effectuer une nouvelle série de visites dans le pays. Le président de la Croix-Rouge cubaine répond au président du CICR le 6 avril, en lui annonçant que sa Société nationale a visité les principales prisons du pays, précisant que si celles-ci sont effectivement surpeuplées, des travaux d'agrandissement y sont en cours. Il fait par ailleurs avoir que sa Société est en contact avec les familles des détenus, mais que dans certains cas, les autorités cubaines ont dû suspendre les visites de familles en raison de mutineries survenues dans les prisons à cette occasion. Cette lettre ne contient aucune allusion à la proposition du CICR d'envoyer un délégué sur place.

Le 29 avril, le président du CICR renouvelle au président de la Croix-Rouge cubaine la proposition d'envoyer un délégué du CICR sur place²². Mais la réponse est négative. Cependant, le CICR poursuit ses démarches et, le 18 juillet, le Conseil exécutif décide que Pierre Jequier effectuera, en septembre, une mission générale dans plusieurs pays d'Amérique latine, dont Cuba. Il s'efforcera d'y obtenir l'autorisation de visiter les lieux de détention.

Le CICR informe donc la Croix-Rouge cubaine de la prochaine mission de Pierre Jequier. Toutefois, le président de la Société nationale, lui répond que la présence d'un délégué du CICR n'est pas nécessaire à Cuba et que, lorsque la Croix-Rouge cubaine estimera cette visite opportune, elle le fera immédiatement savoir au Comité²³.

Par la suite, le CICR continue à recevoir des appels à l'aide provenant de Cubains en exil. Il informe ces interlocuteurs qu'il lui est impossible d'envoyer une mission à Cuba, car le gouvernement ne l'autorise pas à le faire. Enfin, le 20 février 1961, alors que les relations américano-

²² Lettre du 11 février 1960 de Roger Gallopin, directeur exécutif, à Gilberto Cervantez Nuñez, président de la Croix-Rouge cubaine, Archives du CICR — 225 (40). Procès-verbal de la séance du 25 février 1960 du Conseil de présidence, Archives du CICR. Lettre du 6 avril 1960 de Gilberto Cervantez Nuñez, président de la Croix-Rouge cubaine, à Léopold Boissier, président du CICR, Archives du CICR — 225 (40). Lettre du 29 avril 1960 de Léopold Boissier à Gilberto Cervantez Nuñez, Archives du CICR — 225 (40).

²³ Lettre du 6 juin 1960 de Gilberto Cervantes Nuñez, président de la Croix-Rouge cubaine, à Léopold Boissier, président du CICR, Archives du CICR — 225 (40). Procès-verbal de la séance du 28 juillet 1960 du Conseil de présidence, Archives du CICR. Lettre du 4 août 1960 de Roger Gallopin, directeur exécutif du CICR, à Gilberto Cervantes Nuñez, Archives du CICR — 225 (40). Lettre du 22 août 1960 de Gilberto Cervantes Nuñez à Roger Gallopin, Archives du CICR — 225 (40).

cubaines sont très tendues, le CICR tente une ultime démarche auprès des autorités de la Havane : son président, Léopold Boissier, adresse à Fidel Castro une lettre dans laquelle il rappelle les visites du CICR à Cuba et dans d'autres pays en faveur de détenus politiques ; il lui propose d'envoyer une nouvelle mission à La Havane, afin que ses délégués puissent visiter les personnes arrêtées et privées de liberté pour des motifs politiques²⁴. Le CICR ne reçoit pas de réponse à cette lettre et il renouvelle, en vain, son offre dans un télégramme daté du 24 avril 1961, soit dix jours après le débarquement dans la « baie des Cochons ».

En juillet 1961, le directeur exécutif du CICR demande à Pierre Jequier, alors en mission en Amérique latine, de tout mettre en œuvre pour se rendre à La Havane et y rencontrer la Croix-Rouge cubaine, cela afin de pouvoir obtenir l'autorisation de visiter les détenus politiques. Mais le président de la Croix-Rouge cubaine ayant informé Jequier qu'il ne peut le recevoir, celui-ci doit renoncer à se rendre à Cuba.

En octobre 1961, le Conseil des Délégués (composé de délégations des Sociétés nationales, du CICR et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge) se réunit à Prague. Pierre Jequier y rencontre des représentants de la Croix-Rouge cubaine, notamment son président, Gilberto Cervantes Nuñez, auquel il renouvelle la proposition du CICR d'envoyer une mission à Cuba²⁵. Suite à ce contact, le directeur exécutif du CICR, Roger Gallopin, propose au ministre des Affaires étrangères de Cuba, Raúl Roa, que Pierre Jequier se rende à La Havane pour se rendre compte sur place de l'œuvre poursuivie par la Croix-Rouge cubaine et, éventuellement, l'aider dans ses nouvelles activités. Le ministre Roa répond au CICR, le 18 janvier 1962, que la mission du délégué n'est pas souhaitable.

Le 23 mars 1962, alors que les combattants capturés lors du débarquement dans la « baie des Cochons » sont sur le point d'être jugés, le CICR adresse le télégramme suivant à Fidel Castro²⁶ :

²⁴ Lettre du 20 février 1961 de Léopold Boissier, président du CICR, à Fidel Castro, premier ministre, Archives du CICR — 225 (40).

²⁵ Télégramme du 24 avril 1961 du CICR à Fidel Castro, Archives du CICR — 225 (40). Note du 12 juillet 1961 de Roger Gallopin à Pierre Jequier, Archives du CICR — 225 (40). Télégramme du 19 juillet 1961 de Pierre Jequier au CICR, Archives du CICR — 225 (40). Note du 9 octobre 1961 de Pierre Jequier au CICR, Archives du CICR — 225 (40).

²⁶ Télégramme du 23 mars 1962 à Fidel Castro, Archives du CICR — 225 (40). Voir aussi lettre du 3 novembre 1961 de Roger Gallopin, directeur exécutif du CICR, à Raúl Roa, ministre des Affaires étrangères, Archives du CICR — 225 (40), et lettre du 18 janvier 1962 de Raúl Roa à Roger Gallopin, Archives du CICR — 225 (40).

Gouvernement cubain — La Havane

Sommes informés par familles jugement 29 mars prochain combattants capturés Playa Girón avril 61 stop Si cette information exacte supposons que dispositions article 3 Conventions de Genève ratifiées par gouvernement cubain seront pleinement appliquées stop vous rappelons nos offres de service précédentes que renouvelons en espérant que conformément coutume ces prisonniers pourront recevoir visite délégué CICR pour assistance strictement humanitaire stop haute considération président Comité international Croixrouge = intercroixrouge A6070.

En date du 6 avril 1962, le Département politique fédéral (c'est-à-dire le ministère suisse des Affaires étrangères) communique au CICR la teneur d'une lettre qu'il vient de recevoir de l'ambassadeur de Suisse à Cuba, au sujet du procès de 1179 prisonniers capturés lors de la tentative d'invasion de Cuba d'avril 1961. Le diplomate helvétique y signale que, lors d'une audience des ambassadeurs en poste à Cuba chez le ministre des Affaires étrangères, Raúl Roa, ce dernier lui a demandé s'il avait un désir à formuler par rapport à ce procès. L'ambassadeur a alors rappelé au ministre l'offre de service adressée télégraphiquement par le CICR à Fidel Castro, et le ministre Roa lui a déclaré qu'il se mettrait immédiatement en relation avec le chef de l'État à ce sujet. Et l'ambassadeur conclut ainsi: «À mon avis, il n'est nullement certain que, suivant la tournure que prendra le procès, une intervention précise de la part du CICR dans cette affaire serait mal accueillie par le Gouvernement cubain.»

Dans les semaines qui suivent l'ambassadeur Stadelhofer poursuit ses démarches auprès des autorités cubaines, mais n'obtient pas de résultat concret²⁷.

Le 6 juin, Roger Gallopin et Pierre Jequier se rendent à l'ambassade de Cuba à Berne où ils rencontrent l'ambassadeur José Ruiz Velasco qu'ils informent des récentes démarches du CICR auprès des autorités cubaines, ainsi que des contacts pris à Cuba par l'ambassadeur de Suisse auprès du ministre Roa. Ils renouvellent la proposition d'envoyer un délégué du CICR à Cuba et l'ambassadeur accepte de transmettre cette proposition à ses autorités²⁸.

²⁷ Lettre du 6 avril 1962 du Département politique fédéral (suisse) au CICR, Archives du CICR — 225 (40).

²⁸ Procès-verbal d'entretien du 6 juin 1962, Archives du CICR — 225 (40).

Dans les mois qui suivent, l'ambassadeur Stadelhofer poursuit ses contacts avec le ministre Roa et avec le président de la Croix-Rouge cubaine. Mais il n'obtient aucun résultat. Les portes se ferment pour le CICR qui n'obtient plus l'autorisation d'envoyer des délégués à Cuba.
